	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26028</p>
---	---	--

**SEANCE du : 2 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25	
Hélène BROSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN, excusé - pouvoir à Anne ROUX
Anita BRIFFE	Constance MACKOW, excusée - pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR, excusé - pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40	Rodolph THIBAudeau

**Secrétaire de séance :** Thierry BAUDOIN, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



**Demande de subvention pour la restauration de la demeure seigneuriale du Château de Bressuire, phase 1 chapitre 2**

*Dossier présenté par Jean-François MOREAU.*

Les travaux de restauration de la demeure seigneuriale, planifiés en 8 chapitres, commenceront le 1<sup>er</sup> avril 2025 pour 70 mois. Le coût global est estimé à 2 650 652 € HT. Le 2<sup>ème</sup> chapitre durera 8 mois (avril-décembre 2026) et coûtera 392 850 € HT.

Afin de financer ce projet, la Ville de Bressuire sollicitera auprès du Département des Deux-Sèvres une subvention au titre de la "Restauration de monument historique".

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à cette demande de subvention.

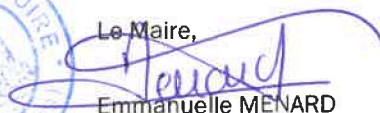
Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOIN




Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20260309-DG\_DEL\_2026\_028-DE  
 Date de télétransmission : 09/03/2026  
 Date de réception préfecture : 09/03/2026